

DECLARATION SUR L'EVALUATION DE LA REALISATION DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union africaine, réunis en la cinquième session ordinaire de notre Conférence les 4 et 5 juillet 2005 à Syrte, Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste);

Rappelant que l'adoption de la Déclaration du Millénaire et des OMD par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2000 a été une initiative louable de la communauté internationale en vue de l'éradication de la pauvreté, de l'accélération du développement humain, de l'intégration du continent africain dans l'économie mondiale du 21^e siècle et pour que les peuples africains tirent une meilleure partie de la mondialisation;

Considérant que nous avons consacré une grande partie de nos ressources et adopté des décisions et des réformes ambitieuses dans les domaines politique, social, économique, culturel et de l'environnement en vue de l'éradication de la pauvreté, de la réalisation d'un développement socio-économique rapide et durable et de l'accélération de l'intégration de nos peuples;

Conscients que même si des progrès ont été réalisés dans certains pays, beaucoup reste encore à faire pour réaliser les OMD dans les délais fixés ;

Convaincus que la réalisation de ces objectifs nécessite une coopération de la part du secteur privé, de la société civile, de la communauté internationale et autres parties prenantes, et solidarité avec l'Afrique dans différents domaines ;

Conscients du fait que l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes sont indispensables pour la réduction de la pauvreté et la réalisation de tous les autres OMD;

Déterminés à éradiquer la pauvreté et à améliorer la situation socio-économique des peuples de notre continent, et ayant entrepris l'examen de la Déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), afin de mesurer les progrès réalisés à ce jour ainsi que les difficultés qui entravent les efforts déployés individuellement et collectivement ;

Déterminés en outre à honorer nos engagements eu égard à la Déclaration du Millénaire et à la réalisation des OMD dans les délais fixés;

Réaffirmant notre ferme attachement à la mise en œuvre des décisions et de la Déclaration du Sommet de Ouagadougou de 2004 sur "l'Emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique", notamment l'emploi des jeunes;

DECIDONS d'adopter la Position africaine commune sur l'Evaluation de la Déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire pour le

Développement, comme contribution de l'Afrique à l'évaluation de la Déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire pour le Développement qui devra être présentée à l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2005.

En conséquence, décidons ce qui suit :

1. Redoubler d'efforts aux niveaux national, régional, continental et international et renforcer la coopération et les activités conjointes inter-Etats en vue de la réalisation des OMD dans les délais fixés ;
2. Créer un environnement propice à l'investissement et au développement en Afrique grâce à la promotion de la paix et de la sécurité, et en garantissant la bonne gouvernance dans nos pays, à travers :
 - a) le renforcement de mécanismes régionaux et continentaux, en particulier, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la garantie qu'ils joueront un rôle de premier plan dans la restauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent;
 - b) la prise en charge des conflits et de l'instabilité politique sur le continent en vue de créer une Afrique exempte de conflits à l'horizon 2010 ; la détermination des priorités pour l'allocation de plus de ressources à la prévention des conflits et la reconstruction post-conflit et l'instauration de la paix, ainsi qu'une pleine collaboration avec les mécanismes régionaux et continentaux pour assurer la mise en œuvre opérationnelle dans les meilleurs délais, du Système continental d'alerte rapide (SCAR) ;
 - c) l'adhésion aux instruments régionaux continentaux et internationaux sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, le crime organisé transnational, le trafic de drogue, le commerce illégal et la prolifération des armes légères et de petit calibre et des mines antipersonnel, la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, et leur mise en œuvre effective ;
 - d) l'amélioration de la transparence et des formes efficaces et participatives de gouvernance et le renforcement des institutions et processus démocratiques dans nos pays. Nous INVITONS INSTAMMENT tous les Etats membres de l'Union à adhérer en priorité au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et à renforcer le processus du MAEP pour assurer sa prestation efficace;
3. Continuer à élaborer et de mettre en oeuvre efficacement des politiques économiques et sociales en faveur des pauvres. Nous nous proposons d'atteindre ces objectifs à travers :
 - a) l'adoption de stratégies de réduction de la pauvreté orientées vers l'emploi, notamment la création d'emplois décents pour les jeunes;

- b) la promotion de l'économie rurale et de l'agriculture pour accroître la productivité, améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie dans les zones rurales en Afrique ;
 - c) la libéralisation du secteur privé avec un accent particulier sur les petites et moyennes entreprises ;
 - d) la mise au point d'une stratégie de développement industriel ;
 - e) le renforcement de la compétitivité des économies africaines;
 - f) l'augmentation des investissements requis pour le développement de l'infrastructure et des services des transports, des télécommunications et de l'énergie;
 - g) la gestion prudente des ressources naturelles, et de l'environnement;
 - h) l'intégration de la dimension genre dans les stratégies nationales de développement et en particulier la réduction de l'extrême pauvreté chez les femmes grâce à la mise en œuvre du plate-forme de Dakar et du programme de Beijing;
 - i) l'intégration d'une politique commerciale dans les stratégies nationales de développement;
 - j) la promotion des technologies de l'information et de la communication et l'augmentation de l'investissement dans le développement du capital humain et des ressources matérielles, en particulier dans les domaines de la science et technologie;
 - k) le renforcement des systèmes de santé, notamment l'accès aux services de santé génésique durable et à long terme en vue de l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infantile;
 - l) le renforcement du développement social, y compris en accordant la priorité à l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité, à la santé et à l'hygiène;
 - m) la lutte contre la pandémie de VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme et les autres maladies ;
 - n) l'élaboration et l'intégration de programmes et de systèmes de protection sociale dans des cadres plus larges de politiques sociales nationales et de stratégies nationales de développement ;
 - o) le renforcement des capacités statistiques pour la conception, la mise en oeuvre et le suivi des politiques et programmes ;
4. Mobiliser des ressources nationales additionnelles pour le financement des OMD et en conséquence **INVITONS** le secteur

privé en Afrique à contribuer plus substantiellement au développement sur le continent et aux efforts visant à la réalisation des OMD en Afrique;

5. Inclure dans le cadre des OMD, les cibles et indicateurs des transports adoptés en avril 2005 par les ministres africains en charge des transports et des infrastructures en vue d'accélérer la réalisation des OMD;
6. Mobiliser le soutien international et renforcer le partenariat avec la communauté internationale. A cet égard, nous :
 - a) **LANÇONS** un appel à la communauté internationale, plus particulièrement aux Nations unies et à nos partenaires au développement pour qu'ils soutiennent nos efforts et ce, en honorant les engagements qu'ils ont pris en faveur du développement en Afrique ;
 - b) **INVITONS** la communauté internationale, particulièrement le G8 à adhérer pleinement à toutes les recommandations de la Commission pour l'Afrique et d'accélérer leur mise en œuvre;
 - c) **DEMANDONS** aux pays développés et aux partenaires au développement d'accélérer le processus d'annulation totale de la dette de l'Afrique d'ici à l'an 2007. A cet égard, nous saluons la proposition faite récemment par les ministres des finances du G8 concernant l'annulation de la dette de 14 pays africains et les encourageons à étendre ces propositions à tous les pays africains et à toutes les composantes de la dette extérieure;
7. **EXHORTONS** les pays développés à améliorer la qualité de l'aide par les moyens suivants, entre autres :
 - i) séparation de l'aide des intérêts commerciaux et géopolitiques des bailleurs de fonds ;
 - ii) meilleures coordination, harmonisation et simplification des procédures opérationnelles d'aide ;
 - iii) orientation de l'aide en faveur des pauvres ;
 - iv) renforcement des liens entre l'aide et les OMD, le programme du NEPAD et le processus des DSRP ;
 - v) renforcement de l'appropriation de l'aide par les bénéficiaires africains et élargissement de l'espace politique dans l'utilisation de l'aide ;

- vi) respect de l'engagement convenu à l'échelle mondiale d'augmenter l'aide publique au développement (APD) à concurrence de 0,7% du PIB et rendre le flux de l'APD plus prévisible;
- vii) réduction du délai entre l'engagement financier et le déblocage effectif des fonds.

8. **LANÇONS UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle mette en place un système commercial juste et équitable et facilite l'accès de l'Afrique aux marchés internationaux par les mesures suivantes :

- a) faire en sorte que la réglementation du commerce multilatéral crée un espace politique favorable à la réalisation des OMD ;
- b) éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires;
- c) demander aux Institutions de Bretton Woods de rendre leurs politiques et programmes en Afrique plus favorables aux OMD;
- d) supprimer les subventions qui créent des distorsions dans les échanges commerciaux et sur le plan intérieur, soutenir le secteur agricole en particulier;
- e) aider les pays africains à intégrer plus effectivement le système commercial mondial grâce à un soutien accru pour le renforcement des capacités, la protection de l'environnement, l'intégration régionale, les infrastructures transfrontalières, l'élaboration de politiques commerciales et la création d'institutions pour la promotion de la croissance en faveur des pauvres ;
- f) fournir l'assistance et l'appui à l'ajustement pour atténuer les conséquences de la libéralisation du commerce en Afrique;
- g) résoudre les problèmes de fluctuation et d'effondrement des cours des produits de base à travers leur transformation industrielle, leur valorisation et leur commercialisation.

NOUS REAFFIRMONS notre conviction qu'avec la mise en œuvre de ces stratégies, l'Afrique pourra réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici à 2015.

Fait à Syrte, le 5 juillet 2005

2005

Declaration on the Review of the Millennium Declaration and the Millennium Development Goals (Mdgs)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/261>

Downloaded from African Union Common Repository